

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU MANÈGE MILITAIRE À DRUMMONDVILLE

Question n° 421—M. Dufresne:

1. A qui et pour quel montant le contrat pour la construction du manège militaire de Drummondville a-t-il été accordé?
2. Quels sont les noms des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?
3. Combien le manège militaire a-t-il coûté lorsque les travaux ont été entièrement terminés?

Réponse de M. Dickey, adjoint parlementaire au ministre de la Production de Défense:

1. A la *John F. Wickenden Company, Limited*, de Trois-Rivières, pour la somme de

\$265,600, plus l'octroi du contrat de l'acier de charpente, pour une somme de \$18,654, soit au total \$284,254.

2. Entrepreneur	Montant de l'offre
<i>John F. Wickenden Company Limited</i>	\$265,600
<i>Newton Construction Co. Ltd.</i> , Sherbrooke	268,551
Benjamin Robidas, Drummondville	270,000
Yvon L'Heureux, Belœil-Station	274,657
Albert Biron, Drummondville	279,987
<i>The Tower Company, Limited</i> , Montréal	321,300
<i>R. E. Stewart Construction Co. Ltd.</i> , Sherbrooke	332,005
3. Après l'octroi de ce contrat, on a commandé des travaux supplémentaires qui ont porté le coût définitif à \$307,812.	